



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du
mercredi 20 novembre 2019 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 29^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 8^{ème} de cette année 2019, est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Etienne Dubuis, Président pour cette année 2019-2020, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 7 novembre 2019, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 59
Excusés : 12 Mmes Devaud, Leonardi, Moriyama Swan et Salas
MM. Bizzo, Hirsch, Kobel, Piller, Plass, Walpen, Wirth et Wyss
Absents : 0
Présents : 47
Majorité absolue : 24

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 novembre 2019

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président annonce que l'ordre du jour sera suivi comme tel et passe au point 3.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2019

PV n° 07/19 du 30 octobre 2019.

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Matthey : Etant absent lors du dernier conseil, j'ai lu ce procès-verbal avec une attention particulière. J'ai donc remarqué qu'en fin de page 19 est indiqué « l'amendement n° 3 est refusé par 41 voix contre et 7 abstentions » et je pense qu'il s'agit des amendements 3 à 11.

M. le Président : Je pense que la formulation est juste car l'amendement n° 3 est un peu particulier. En effet il formait barrage pour les amendements suivants, c'est-à-dire qu'en refusant l'amendement 3, on refusait les suivants.

Mme Michel : Dans ma dernière intervention en fin de page 22, le texte écrit ne reprend pas ce que j'ai dit et j'aimerais qu'il soit corrigé comme suit : « Je rejoins M. Spaccapietra car le chemin de la rive du lac, en bas du premier tronçon du chemin des Chantres, n'est pas carrossable, il présente un gros dénivelé. Un raccordement entre le bout du chemin des Chantres et le bas du premier tronçon pourrait être réalisé. »

Il y a également une correction à faire en page 11, dans l'intervention de Mme Theumann. Il est écrit «vous imaginez bien qu'une administration qui doit gérer 51000 personnes.. » et je pense que c'est plutôt 5100 personnes.

Mme Fankhauser : Dans mon intervention en page 11, avant-dernière ligne, il est écrit : « ...j'aimerais que mon collègue aussi soit conscient... » et il faudrait remplacer par « ...j'aimerais que mes collègues aussi soient conscients... ».

Mme Theumann : Dans mon intervention, page 9, troisième paragraphe, la phrase « Au vu du résultat de 2018 et de nos liquidités actuelles, nous n'avons pas voulu augmenter le taux... » est écrite deux fois de suite. Il faudrait donc en supprimer une.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

Le PV n° 07/19 du 30 octobre 2019 est accepté par 39 voix pour et 7 abstentions

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président :

Evènements passés :

Depuis notre dernier conseil, l'événement politique majeur survenu dans notre commune a été le 2^{ème} tour de l'élection au Conseil des Etats le 10 novembre. Je tiens ici à remercier les membres du Bureau et les volontaires qui ont participé, ou offert de participer, au dépouillement de ce scrutin. Grâce à eux, l'exercice a pu être bouclé dans de bonnes conditions et de bons délais.

Le taux de participation de Saint-Sulpice a été inférieur à celui du 20 octobre, soit de 47,4 % contre 53,2% mais il a été une fois de plus nettement supérieur à la moyenne cantonale (37,5%) et fédérale (45,1%).

La commission du Laviau qui se trouvait en attente depuis de longues années s'est réunie la semaine dernière avec M. le Syndic et m'a demandé de vous communiquer qu'elle prépare un compte-rendu de cette rencontre qui n'a pas pu être terminé pour notre séance de ce soir mais qui sera présenté lors de notre prochaine séance. Je pense inclure ce rapport à l'ordre du jour afin que les membres du Conseil puissent s'exprimer sur ce sujet.

Evénements à venir :

Je vous rappelle que notre dernière séance de l'année aura lieu le mercredi 11 décembre. Quant aux séances du premier semestre 2020, elles ont été agendées les mercredis 12 février, 18 mars, 6 mai, 3 juin et 24 juin.

Par ailleurs, le prochain dimanche de dépouillement aura lieu le 9 février.

Nouveauté : Suite à notre dernier conseil, les membres des commissions sont à nouveau payés au tarif horaire. Cela suppose que les présidents de commission remplissent les formulaires ad hoc où figurent le nombre d'heures passées par chacun en commission. Ils peuvent se procurer ces documents auprès de notre secrétaire, Mme Aguilar.

Enfin, vous avez tous reçu le nouveau règlement du Conseil communal. Il vous a été envoyé en principe avec les autres documents de cette séance. Si l'un ou l'autre d'entre vous ne l'a pas trouvé, je lui demanderais de se signaler à moi.

J'aimerais également rappeler à la Municipalité que le Conseil attend toujours d'elle une réponse au postulat dit Minergie qui lui a été adressé il y a plus de deux ans. Le délai imparti par la Loi sur les Communes étant d'une année, je remercie la Municipalité de faire diligence à ce sujet et de nous faire part de l'avancement des démarches entreprises pour répondre au dit postulat.

Pour la Municipalité :

Aucun membre de la Municipalité n'a de communication à faire

5. Dépôt du préavis n° 17/19 : « Budget 2020 »

La Municipalité a un complément à apporter :

Mme Theumann : La commission de gestion et des finances se réunissant demain pour discuter du budget avec la Municipalité, je vous invite à faire vos remarques ce soir car c'est le dernier moment pour cela.

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis n° 17/19.

M. Pache : Je constate qu'à Saint-Sulpice on change de ministre des finances mais qu'on nous sert toujours la même soupe, à savoir : un budget largement déficitaire.

Ce qui me déplaît c'est que, lors de la dernière séance, ce Conseil a voté une augmentation d'impôt d'environ CHF 450'000.— et on n'en voit pas trace dans ce budget. Pas de trace non plus dans ce préavis de mesures d'économie proposées. Pas de choix d'éventuel arbitrage ou de choix politique que nous pourrions être amenés à faire comme, par exemple, la suppression ou la diminution de certaines prestations. Deuxièmement j'ai consulté le site du canton au sujet des acomptes, facture sociale, fonds de péréquation et sous la commune de Saint-Sulpice je constate que le budget présenté, sous « Participation au fonds de péréquation horizontale » et sous « Péréquation horizontale-rétrocessions », est largement pessimiste (environ CHF 500'000.--) par rapport aux chiffres cantonaux.

Mme Theumann : Effectivement, le Canton vient de publier ses derniers chiffres que nous n'avions donc pas lorsque nous avons préparé le budget. Les chiffres du Canton ont effectivement baissé pour la péréquation et c'est une bonne nouvelle mais cette baisse n'a pas pu être intégrée dans le budget. Par ailleurs, au moment de la discussion sur le point d'impôt, je vous avais annoncé que nous avons augmenté le montant de nos revenus et cela a aussi modifié le montant de la péréquation. Le Canton s'est basé, à la fois sur les chiffres que nous avons communiqués il y a 3 ou 4 mois et sur les chiffres de la facture sociale qui viennent de sortir. Comme nous l'avons expliqué longuement lors de la discussion sur le point d'impôt, le montant de la péréquation est très difficile à estimer. Pour l'instant les chiffres 2019 sont énormes et ce qui est certain c'est qu'il faudra les absorber avec le montant de nos revenus et un déficit de fonctionnement.

M. Richards : On a beaucoup parlé d'augmentation de la population et je voudrais savoir quel chiffre vous avez pour 2019 et celui qui est projeté 2020. A combien estimez-vous l'influence de cette augmentation de population sur les revenus de la commune ?

Mme Theumann : Nous avons opté pour l'hypothèse d'une augmentation de 2% pour 2020. Pour 2019, le budget prévoyait une augmentation de 4%.

M. Richards : Il est intéressant de savoir quelle part des revenus provient des entreprises et quelle part vient des habitants.

Mme Theumann : Je n'ai pas ce soir le détail de ces chiffres mais je pourrai les communiquer à la commission de gestion et des finances demain.

Mme Burrus : Pouvez-vous me dire pour quelle raison les charges au point 2100, 3187.000 du budget ont doublé entre 2019 et 2010. Je ne me souviens pas de l'explication.

Mme Theumann : Je n'ai pas tous les éléments pour vous répondre immédiatement mais j'apporterai la réponse lors de la rencontre avec la commission.

M. Laurent Clerc : J'ai remarqué en page 55 que le budget de l'AJESOL accusait une baisse de 15-16% entre les budgets 2018 et 2020. Je me demande donc s'il n'y a pas une erreur.

Mme Merminod : L'année prochaine il y aura effectivement moins d'enfants venus de Saint-Sulpice, raison pour laquelle notre quote-part devrait baisser.

M. Laurent Clerc : Je vous pose cette question car nous allons voter ce soir le crédit pour la construction d'une garderie et vous me dites que le nombre d'enfants va baisser à Saint-Sulpice ?

Mme Merminod : Le nombre d'enfants n'est pas le même chaque année et c'est difficile à prévoir. C'est tout l'intérêt de travailler en réseau. D'une année sur l'autre, le nombre d'enfants par commune est différent et le nombre d'heures de garde varie également.

M. Matthey : J'ai une question au sujet du plan des investissements, page 65 du budget. Dans la rubrique « Voie verte » on voit que l'investissement pour 2020 est de CHF 350'000.— et de CHF 100'000.— pour 2021. Ce soir nous avons un dépôt de préavis pour un montant de CHF 244'070,80 et si, comme je l'imagine, il est inclus dans le budget 2020, il restera environ CHF 100'000.—. J'aimerais donc savoir ce que cela implique.

M. Brandt : Au moment de l'établissement du plan d'investissements nous avons tablé sur le montant qui était prévu initialement mais grâce à une négociation et une compression des coûts, nous avons pu faire baisser ce montant.

M. Matthey : D'accord mais qu'en est-il pour 2021 ?

M. Brandt : En fait les montants prévus par le plan d'investissement et les années auxquelles ils sont attribués, sont des estimations. Si le préavis n° 18/19 est accepté par le Conseil, il est possible que le paiement soit effectué avant la fin de cette année.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

La commission de gestion et des finances est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président pour le 28 novembre au plus tard.

6. Dépôt du préavis n° 18/19 « Demande de crédit de CHF 244'070,80 pour le règlement des travaux d'intérêt public liés aux projets « En Champagne »

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion sur le préavis n° 18/19

M. Laurent Clerc : Compte tenu des montants engagés, que va-t-il se passer si le préavis est refusé par le Conseil ?

M. Brandt : Dans ce cas, l'entreprise HRS engagera un procès pour récupérer les frais qu'elle a engagés au bénéfice de la commune.

M. Wessner : Nous sommes donc mis devant le fait accompli. On nous présente un préavis que nous devons accepter, une fois de plus.

M. Brandt : Je dois humblement répondre oui à votre question. Cependant il ne faut pas trop s'attacher à la forme. Nous avons expliqué dans le préavis comment cela est arrivé. Si ce préavis avait été voté à l'époque il aurait probablement été accepté car ces investissements étaient faits pour le bien de la commune. Sur la forme nous devons vous demander aujourd'hui de ratifier les engagements pris à une autre époque. Même si ces engagements avaient pour but de faire des économies sur des installations qui bénéficient à la commune, la forme est dérangeante.

M. Lehmann : J'aimerais citer le compte rendu des études test concernant le PAC d'agglomération de la Venoge que je tiens à votre disposition. On peut voir en page 22 que la Voie verte part du Laviau, passe par le terrain HRS, puis par Renges et va jusqu'à la limite du district. C'était donc un projet en droite ligne du plan directeur qui date de 2015.

M. Laurent Clerc : Je remercie M. Brandt pour les explications extrêmement claires qu'il a données et comme les commissions sont désormais payées à l'heure, j'espère que le sujet sera traité avec une grande célérité.

M. Racine : D'abord je suis surpris de statuer aujourd'hui sur des travaux effectués en 2013-2014. On nous dit que c'est le fait de la Municipalité précédente mais certains membres de la Municipalité de cette époque sont encore présents aujourd'hui. Ensuite je constate que ce préavis traite de deux sujets et je pense qu'il aurait été préférable de les traiter par deux préavis séparés.

M. Brandt : Il y a une unité de matière évidente car il s'agit d'ouvrages réalisés par une même entreprise sur trois sites différents dont un est repris par le Canton. Le traitement par un seul préavis fait donc sens.

M. Spaccapietra : Est-ce qu'il y a un moyen de donner notre accord mais en mettant une condition ? En effet, je pense qu'il serait utile de demander que cette Voie verte soit améliorée étant donné qu'elle ne donne pas entière satisfaction dans son état actuel. Faudrait-il passer par un amendement pour formuler cette demande ?

M. le Président : Pour répondre à votre question, une commission est toujours libre de faire des commentaires sur l'objet qu'elle étudie. Le « oui » peut être assorti d'un « mais » au moyen d'amendements. La commission peut bien entendu toujours utiliser ces moyens pour nuancer sa décision.

M. Brandt : Tout d'abord je voudrais rappeler que le travail qui a été fait doit être payé. Ensuite, pour le futur, le souhait de la Municipalité est d'améliorer les aménagements de la Voie verte. Cela se fera dans un deuxième temps car une des conditions de l'accord négocié avec l'entreprise HRS est le paiement rapide du montant fixé.

M. Rodriguez : Est-ce que le montant négocié avec l'entreprise HRS est fixé définitivement ou est-ce qu'il existe encore une marge de négociation ?

M. Brandt : La négociation a été menée jusqu'au bout et nous ne pouvons raisonnablement pas en demander plus. L'entreprise est un partenaire dans cette affaire et ils ont droit au paiement des travaux qu'ils ont effectués. Le montant que nous demandons par ce préavis est équitable et même à notre avantage donc nous ne pouvons pas décevoir le négociateur davantage.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Une commission ad hoc, avec présidence aux ICD, est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président pour le 28 novembre ou, si ce délai est trop court, pour le mercredi 29 janvier 2020 au plus tard.

M. Wessner : Si le deal avec l'entreprise HRS implique un paiement d'ici la fin de l'année, le rapport ne peut pas être rendu en janvier.

Mme Willi : Je crois me souvenir qu'à titre exceptionnel il est possible de faire parvenir le rapport d'une commission par courrier séparé, après l'envoi de la convocation à la séance du Conseil. Pour ce qui est de la commission de gestion et des finances, un délai supplémentaire vous sera demandé du fait de l'absence de deux commissionnaires. Il est probablement possible de faire de même pour la commission ad hoc qui traitera du préavis n°18/19.

M. le Président : Je prends note de cette possibilité et demande aux présidents de commissions de me contacter s'ils ont besoin d'un délai supplémentaire pour rendre leurs rapports. Je conviendrais avec eux de la procédure à suivre.

M. Gass : Etant donné que ce préavis doit être traité en urgence et qu'il n'y a pas réellement de possibilité de le refuser, ne peut-on pas décider de se passer de l'étude par une commission pour gagner du temps ?

M. le Président : Je ne pense pas que ce soit prévu par le règlement. La commission devra étudier ce préavis mais je serai souple sur le délai de reddition du rapport.

7. Préavis 14/19 « Demande d'un crédit de CHF 4'600'000.— pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et l'installation d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis »

M. le Président donne la parole à M. Dijamatovic pour la lecture des conclusions de la commission immobilière.

M. Dijamatovic : La commission relève la qualité des discussions et des échanges avec la Municipalité, les représentants de l'AJESOL et le BAMO, qui ont permis de se forger un avis clair sur ce préavis.

Sous réserve des conclusions de la commission de gestion et des finances quant au mode de financement des travaux (point n° 5.3 du préavis), c'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil d'amender le point n° 1 des conclusions du préavis n° 14/19 en accordant à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 4'400'000.—.

C'est également à l'unanimité qu'elle propose au Conseil d'accepter le préavis amendé.

M. Panzera : Je remercie d'abord la commission immobilière qui a beaucoup travaillé sur ce projet. La Municipalité a pris acte des conclusions du rapport de la commission et notamment des suggestions de modifications par rapport au sujet initial. Il s'agit par exemple de changer le PAC air-air par un PAC air-eau. Si on change ce type de chose il faudra négocier la plus-value avec l'entreprise qui a gagné l'appel d'offre. Pour ce qui est de la façade, il est effectivement possible de faire une économie sur ce point et de renégocier le projet du soumissionnaire à la baisse. Il faut cependant savoir qu'on ne parle pas de gros montants. Si le préavis est accepté aujourd'hui, ces changements pourront être négociés.

Au sujet de l'amendement qui propose de réduire le montant alloué au poste « divers et imprévus » je voudrais dire que ce montant est justement utile lorsque certains changements doivent être négociés auprès de l'entreprise qui va effectuer les travaux, comme la suggestion de la commission sur le PAC air-air. Cet amendement propose de réduire notre marge de manœuvre et le risque c'est que nous soyons amenés à revenir vers vous avec un préavis pour un crédit supplémentaire. Le montant prévu au poste « divers et imprévus » représente un pourcentage du coût total de l'ouvrage qui est généralement appliqué par les communes alentour. Pour toutes ces raisons je vous recommande de refuser cet amendement afin de nous laisser la marge de manœuvre qui nous permettra de prendre en compte vos suggestions.

Mme Merminod : Je voudrais préciser que dans le préavis sur le budget, les adaptations suivantes sont prévues en ce qui concerne le personnel communal : l'augmentation globale des ressources pour le groupe école et UAPE et un chef du service de l'enfance à 50% à partir de l'été 2020. Ces deux postes n'ont rien à voir avec la garderie. Dans le budget, il n'y a aucun poste en rapport avec la garderie étant donné qu'elle ne sera construite qu'en 2021, pour autant que le Conseil donne son accord préalable.

M. Lehmann : Je propose de refuser l'amendement car je pense que l'on pourrait utiliser l'espace disponible pour créer un sous-sol plus important afin de stocker du matériel communal. Je proposerais d'utiliser une partie de ces CHF 200'000.— pour faire une analyse du terrain car dans le rapport il est indiqué que ce dernier n'est pas idéal pour une excavation complète. Il serait peut-être utile de sonder le terrain, par exemple avec des forages piézométriques.

M. Panzera : Nous avons effectué des sondages qui ont démontré que le sous-sol n'est pas aussi sain qu'on pourrait le penser. Par ailleurs j'aimerais rappeler que si on venait à bétonner l'ensemble du sous-sol, à CHF 700.--/800.— le m³ de béton, on augmente considérablement le montant de l'investissement. Nous avons essayé de minimiser un certain nombre d'aspects tout en créant ce sous-sol qui doit uniquement servir à stocker du matériel de la garderie et de la conciergerie. Je pense qu'un agrandissement de ce sous-sol pourrait être une source de problèmes.

Mme Graetzel : D'abord je voudrais rectifier la question du PAC. La commission a proposé de passer d'un PAC air-eau à un PAC sol-eau. Ensuite, si je comprends bien, dans le cas où l'amendement de la commission est rejeté, vous allez négocier avec l'entreprise les suggestions faites au point 7 du rapport. Je pense notamment à la possibilité de stocker l'énergie photovoltaïque ce qui permettrait de faire des économies à long terme.

M. Panzera : Effectivement c'est bien un PAC air-eau qui a été choisi. Ensuite, le stockage de l'énergie est un point sur lequel nous devons investiguer car nous n'avons pas réponse claire à l'heure actuelle. Le projet actuel produit plus d'énergie qu'il n'en consomme mais le problème c'est que l'énergie qui serait réinjectée dans le réseau ne nous serait pas achetée au même prix que celle qu'on nous vend. Je pense cependant qu'avec les dernières élections, il pourrait y avoir une forte pression sur les compagnies d'électricité pour acheter cette énergie à un prix plus élevé. Pour ce qui est du stockage sur des batteries, cela mérite une investigation qui prenne en compte tous les aspects du processus et cela pourrait retarder considérablement le projet. Nous allons cependant étudier cette question mais je vous rappelle que les CHF 200'000.— qui font l'objet de l'amendement sont nécessaires pour nous permettre d'étudier ces suggestions.

M. Mouvet : Lorsque le collège avait été construit, cela avait été fait sur le principe d'un contrat d'entreprise totale. On nous avait alors expliqué que ce choix avait été fait sur un critère d'urgence. Ce choix a engendré un certain nombre de difficultés. Je voudrais donc savoir pourquoi la Municipalité, alors qu'il n'y a ici aucun critère d'urgence, s'engage dans la même direction, sachant parfaitement les difficultés rencontrées après la construction du collège. J'aimerais également savoir quelles mesures sont prises afin d'éviter d'être à nouveau confrontés aux mêmes problèmes.

M. Panzera : Ce choix n'est pas tout à fait le même que celui du collège. Il s'agit là d'une entreprise totale qui fonctionne à livre ouvert, ce qui signifie que nous aurons une vue sur l'ensemble des fournisseurs et des prestataires de l'entreprise totale. Nous avons également engagé un BAMO (Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage) qui est la compétence technique chargée de représenter le maître d'œuvre. Un BAMO avait été engagé également pour le collège mais il a ensuite disparu du fait d'un choix fait par la Municipalité précédente. C'est la raison pour laquelle nous avons pris un BAMO pour cet ouvrage.

Mme Merminod : Nous avons effectivement repris une entreprise totale mais nous avons aussi pris un BAMO depuis le départ afin de ne pas refaire les erreurs commises lors de la construction du collège. Nous avons conscience du fait qu'une Municipalité n'a pas les moyens de suivre un chantier de cette envergure et d'effectuer les contrôles fréquents qui sont nécessaires. C'est précisément sur ce plan que nous avons eu des problèmes avec le collège. Nous avons pris ce BAMO afin d'éviter de passer autant de temps pour régler les problèmes de la garderie que nous en avons passé pour ceux du collège après sa construction.

M. Weber : Je pense aussi qu'il faut faire très attention avec les entreprises totales et je vous parle d'expérience. J'ai des expertises dans l'ouest-lausannois avec l'utilisation d'entreprises totales ou générales avec des résultats qui sont très décevants. Vous pouvez donc continuer ainsi mais je refuserais l'amendement afin de maintenir le poste « divers et imprévus » à CHF 264'580.—.

M. Pache : Je représente ici la commission qui a unanimement proposé cet amendement parce que la Municipalité et le BAMO nous ont promis et juré que le contrat de l'entreprise totale était à livre ouvert et que tant que nous ne changions pas d'avis, le montant était plafonné. C'est pour cette raison que je vous incite à accepter l'amendement proposé par la commission.

Mme Graetzel : A propos de l'injection de l'électricité produite dans le réseau, je ne suis pas sûre que ce soit possible pour la totalité, indépendamment du prix d'achat. A mon avis cette

électricité pourrait être utilisée directement pour alimenter les bâtiments communaux comme le foyer par exemple.

M. Panzera : Il est difficile de répondre à cette question aujourd'hui car je n'ai pas les informations nécessaires mais une investigation pourra être menée sur cette question plus tard. Pour ce qui est de l'intervention de M. Pache, je vous confirme que le montant est bien plafonné mais si on envisage un quelconque changement il faudra compter sur une plus-value. C'est pour cela que nous avons besoin de cette marge. Par imprévu on entend tout changement que nous pourrions apporter au projet, après le moment où nous avons décidé de vous présenter le préavis. Si nous voulons tenir compte des suggestions faites par la commission dans son rapport, la marge prévue sera nécessaire. Je vous invite donc à nouveau à refuser l'amendement de la commission immobilière.

M. Dijamatovic : Lors de la séance de la commission, nous avons demandé à la Municipalité si la rubrique « divers et imprévus » du préavis était le « divers et imprévus » qu'on peut rencontrer habituellement sur un chantier. On nous a répondu que non et que les montants étaient plafonnés, comme l'a rapporté M. Pache. Nous en avons donc déduit que cette rubrique était destinée aux améliorations ou options qui pouvaient être associées à cette nurserie-garderie et que par conséquent le montant de CHF 264'580.— était trop élevé. On nous a donné l'exemple de l'ajout d'une borne électrique sur la zone sportive mais ce type d'installation ne coûtera jamais aussi cher, raison pour laquelle nous avons estimé qu'un montant de CHF 64'580.— serait suffisant.

M. Mouvet : J'abonde dans ce sens. Les modifications sont à faire avant la signature du contrat avec l'entreprise totale parce toute modification que vous ferez après sera payée à prix d'or. Cette borne électrique vous la paierez CHF 40'000.— parce qu'ils seront en position de force. C'est la réalité de l'entreprise totale. Vous avez confié le projet, son architecture, sa qualité, et sa construction à une entreprise. Cette dernière prend un certain nombre de risques et elle vous le fait payer.

M. Panzera : Vous avez tout à fait raison, nous avons affaire à une entreprise qui est en position de force mais c'est à nous de négocier. N'oublions pas que le bénéficiaire de cette soumission est une entreprise de la place qui a déjà travaillé sur plusieurs projets dans la commune et qui a intérêt à garder une bonne réputation. C'est sur ce point-là que nous pouvons faire pression.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne la parole à M. Affolter pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances.

M. Affolter : Les membres de la commission de gestion et des finances ont relevé les points suivants concernant ce projet :

- Le montant de l'investissement de 4,6 millions représente un montant important pour un nombre très faible d'enfants d'âge préscolaire dans notre commune.
- La réalisation de ce projet signifie une augmentation des charges courantes annuelles pour notre commune pendant les 25 prochaines années.
- Vu le déménagement prévu du jardin d'enfants Croqu'Pommes, ses coûts de structure augmenteront de manière significative.

- Il serait souhaitable que la commune puisse bénéficier de la rémunération actuelle des emprunts à court et moyen terme pour le financement partiel de ce projet.

A la fin de ses délibérations, la commission a décidé, avec 6 voix pour et une voix contre, d'accepter le préavis 14/19 proposé par la Municipalité.

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

M. Panzera : Je remercie la commission de gestion et des finances pour son rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission de gestion et des finances.

M. Mouvet : Deux commissions ont statué sur ce préavis avec des conclusions différentes. Sauf erreur la commission de gestion et des finances a été sollicitée pour résoudre la question du financement de cette infrastructure et notamment pour donner un avis sur un éventuel emprunt. Ce n'est pas vraiment ce qui ressort du rapport car la commission ne semble pas s'être vraiment penchée sur la question du financement. Elle a traité ce préavis comme si elle était la seule à statuer dessus.

M. Laurent Clerc : Les remarques de la commission de gestion et des finances sont relativement peu rassurantes. Cela pose la question, non pas du fond, mais de la manière de le financer. A ce titre je m'étonne que ni l'une ni l'autre des deux commissions ne se soit penchée sur d'autres modes de financement de ce service. Je regrette également que la Municipalité n'ait pas étudié la possibilité de mettre à disposition un droit distinct permanent de ce terrain pour que l'on obtienne le service avec un mode de financement différent. Cela éviterait d'engager la commune sur 30 ans et allègerait possiblement ses charges dont certaines me semblent d'ailleurs un peu obscures. Je pense que ce n'est pas une bonne approche que d'occulter d'autres moyens d'obtenir le service que nous voulons pour notre commune. Je le regrette profondément parce qu'un droit distinct permanent pourrait ne rien coûter à la commune et même lui rapporter quelque chose tout en fournissant le service voulu.

Mme Merminod : Je ne suis pas d'accord avec vous parce que d'autres pistes de financement ont été étudiées et notamment un droit distinct permanent. Cependant cette option s'adresse à des garderies privées qui construisent une garderie clés en main mais n'entrent pas dans le réseau AJESOL. Il y a aussi une entreprise qui est arrivée à rentrer dans certains réseaux mais ces derniers cherchent désormais à s'en débarrasser. Cette garderie propose un service minimum et facturent en plus aux parents toute une série de services supplémentaires. Les parents sont donc très insatisfaits. Le but d'un réseau c'est de travailler avec des garderies communales qui pratiquent des prix différenciés et c'est que nous voulons faire. La réflexion à propos d'une garderie privée a été faite lors du dépôt d'un préavis en 2017 et nous n'allons pas à nouveau entrer dans cette discussion. Nous ne voulons pas non plus construire une garderie pour la louer après. Si je fais un parallèle avec l'école, je n'ai jamais vu une commune qui construit des locaux scolaires les louer ensuite à une école privée. Au moment où vous avez accepté le crédit d'étude c'était clairement pour construire une garderie communale.

M. Laurent Clerc : Je pense que votre réaction est plus émotionnelle que rationnelle. Les statuts de l'association ne mentionnent nullement qu'une entreprise privée ne peut pas

participer au réseau ni que la mise à disposition d'un droit distinct permanent ne puisse pas être contraignant afin d'imposer les normes du réseau. Je maintiens que cette possibilité aurait pu être offerte à des entreprises qui auraient permis d'obtenir le service en ayant un moindre impact sur les finances de la commune.

Mme Merminod : Il est vrai qu'il y a deux structures privées dans le réseau mais ce sont des associations. On remarque d'ailleurs, factuellement, que ces structures ont du mal à tourner. Il s'agit souvent de mamans qui se lancent dans cette activité quand leurs enfants sont petits mais ces structures s'affaiblissent souvent au fur et à mesure que le temps passe. C'est pour cette raison que nous sommes partis sur une structure communale avec du personnel communal. Cela a un coût mais il s'agit de mettre en place une politique familiale globale avec le préscolaire, le parascolaire, les réfectoires et cantines et plus encore pour aller jusqu'au bout.

M. Hanlon : Je pense comme M. Clerc que le financement peut être amélioré. Au sujet des garderies privées, vous avez peut-être vu l'article du *Matin Dimanche* du 10 novembre qui parle de ce genre de garderies. Ces structures ne coûtent rien à la commune qui doit seulement mettre un terrain à disposition. Je pense donc qu'il faudrait repenser le projet en tenant compte des nouvelles informations que nous n'avions pas il y a 2 ans. Nous pourrions également réaliser ce projet sur le terrain des maraîchers qui est plus large. La question des relations de force avec l'entreprise totale disparaîtrait purement et simplement puisque le contrat serait passé, pour une durée donnée, avec l'entreprise qui viendrait construire la garderie.

Mme Merminod : J'ai bien entendu lu cet article dans le *Matin Dimanche* et bien avant cela j'étais déjà allée consulter le site de cette entreprise pour voir ce qu'ils faisaient. Il s'agit de garderies privées qui ne rentrent pas dans un réseau et qui ne veulent pas le faire. Cela change les choses puisque tout le monde paie le même prix. Cela pourrait convenir à une certaine catégorie de la population mais pas à tous et ça ne correspond pas au projet de garderie communale voulu par la Municipalité.

Mme Probst : Je voudrais vous faire part d'un autre article que j'ai lu. Samedi passé, Lausanne a accueilli un colloque national sur la politique d'accueil de la petite enfance qui était initié par Pro Enfance (plateforme romande pour l'accueil de l'enfance). Celle-ci demande davantage de moyens pour l'encouragement à l'accueil des enfants dès la naissance. Mme Claudia Mühlebach, présidente de Pro Enfance, a dit que le but de cette journée de sensibilisation était de donner une impulsion à une réflexion nationale parce que nous avons besoin d'une véritable politique publique sur l'enfance (la Suisse investit 0,2% de son PIB alors que la Suède investit 1,4% de son PIB).

Elle évoque la grande mobilisation en 2018 pour l'accueil parascolaire et rappelle l'importance de maintenir la qualité des conditions d'accueil des enfants, de la formation du personnel ainsi que les prestations de soutien à la parentalité avec un engagement des communes, des cantons et de la Confédération.

Nous voilà au cœur du débat qui, je vous le rappelle, n'est pas affectif, qui ne fait pas appel à notre petit enfant intérieur mais qui est bien un engagement sociétal.

Une nurserie-garderie communale, reliée à un réseau solidaire, est une démarche cohérente. Elle permet la maîtrise du cadre éducatif, pédagogique, le filet de sécurité pour assurer le maximum d'adéquation auprès des enfants. Dès lors c'est indiscutablement cette priorité que nous devons soutenir dans ce projet, ce qui sous-tend qu'une privatisation de cette garderie ne garantirait en aucune façon la qualité de l'encadrement du personnel et des enfants ainsi que l'assurance qu'elle soit accessible financièrement au plus grand nombre de familles.

Il s'agit donc de traiter d'un problème de fond (fond sur lequel nous ne sommes visiblement pas tous d'accord) en permettant à une garderie plus sociale et surtout plus solidaire de voir le jour.

Mme Willi : Je voudrais revenir sur l'article dont parle M. Hanlon. et qu'il a transmis aux membres de la commission de gestion et des finances dont je suis. Je l'ai lu attentivement car c'est évidemment une option qui est ouverte. A la fin de cet article on peut lire : « Dans les cantons de Berne et de Zürich, les parents bénéficient de subventions lorsqu'ils placent leur enfant dans une crèche qu'elle soit publique ou privée, ce qui n'est pas le cas dans les cantons de Vaud et Genève où l'aide financières n'est possible que si l'enfant est placé dans une structure publique ou faisant partie du réseau. » Ensuite, pour répondre à M. Laurent Clerc, les garderies à but non-lucratif qui sont gérées par des comités de parents sont très lourdes à gérer par ces parents. J'ai fait partie d'un de ces comités et j'ai même participé à la création en urgence d'une telle structure. Les trois premières années cela fonctionne très bien car tout le monde est très enthousiaste mais quand il s'agit de renouveler le comité de parents, ça devient très difficile de recruter des personnes étant donné le temps important qui doit être consacré à la gestion de la structure.

M. Del Boca : On a dit tout à l'heure que la commission de gestion et des finances ne s'était pas particulièrement préoccupée du problème du financement. J'aimerais que vous repreniez le paragraphe en page 3 qui concerne le financement. Il y a une quinzaine d'années, lorsque l'on voulait construire quelque chose en contractant un emprunt, ce dernier était taxé d'un taux d'intérêt qui représentait le loyer de l'argent. Quand on avait beaucoup d'argent on le plaçait et on percevait un revenu de ce placement. Aujourd'hui la problématique s'est inversée à savoir que l'on peut emprunter à court terme pour obtenir un taux d'intérêt sur un emprunt entre 0,3 % et 0,4 %. Par contre, lorsqu'on a beaucoup d'argent on peut avoir des intérêts négatifs. C'est le problème des communes actuellement. J'ai téléphoné au Service des communes et du logement qui reçoit beaucoup d'appels des communes qui demandent par exemple s'ils peuvent recevoir rapidement le montant de la péréquation car ils ont trop d'argent et qu'ils risquent d'être taxés. Ce problème a été soulevé par la commission de gestion et des finances car lorsqu'on donne l'autorisation à une commune pour emprunter, elle peut travailler sur le marché financier pour un certain montant et obtenir un intérêt. Elle doit aussi se débarrasser d'un certain montant car si elle dépasse sauf erreur les 8 millions elle sera taxée négativement sur le montant qui dépasse cette limite. Je ne pense pas qu'on puisse dire que la commission de gestion et des finances se soit désintéressée du problème puisqu'elle a fait part de la question des intérêts négatifs à la Municipalité qui va étudier cette nouvelle fiscalité au niveau des emprunts et des placements.

Mme Theumann : Je remercie M. Del Boca pour son explication très claire de la problématique. Nous sommes effectivement confrontés à ce problème mais le montant actuel minimal est de 14 millions et pas de 8 millions. Un investissement se finance dans le temps. Nous travaillons avec le service des finances sur un plan de trésorerie et de liquidités pour s'assurer qu'on ne dépasse pas ces 14 millions et qu'on disposera de l'argent au moment où il faudra effectuer les paiements. Je rassure M. Mouvet, nous y travaillons.

Mme Graetzel : Est-ce qu'on ne peut pas restructurer notre façon de financer les investissements afin de profiter de ces taux d'emprunt très bas ?

Mme Theumann : Nous avons constaté que les marchés sont installés dans cette tendance et nous mettons donc en place un plan qui tiendra compte de cette conjoncture. C'est bien sûr une priorité pour nous et nous contacterons la commission de gestion et des finances lorsque le plan sera prêt.

Mme Merminod : On a parlé de l'importance de faire partie d'un réseau et l'une des raisons est que les réseaux sont subventionnés par la FAJE. Le fonds de subvention de la FAJE est alimenté par les employeurs vaudois puisque la masse salariale est impactée de 0,16% dès 2019, par les communes qui versent un montant de CHF 5.— par habitant et par l'Etat de Vaud par le biais d'un fonds d'aide à l'enfance et un montant adopté dans le cadre du budget de l'état d'en tout cas 40 millions. Je vous rappelle que la FAJE ne subventionne que les réseaux et aucune garderie privée, raison pour laquelle elles ne sont pas si nombreuses et assez chères. Il faut un nombre minimum d'habitants pour créer un réseau, raison pour laquelle certaines petites communes, comme la nôtre, créent un réseau à plusieurs afin d'obtenir les subventions de la FAJE.

Mme Fankhauser : Je suis étonnée de lire dans ce rapport que le montant d'investissement est important pour un nombre très faible d'enfants d'âge préscolaire dans notre commune.

On a eu exactement le même discours il y a 9 ans pour l'UAPE. On me disait que les femmes arrêtaient de travailler dès qu'elles avaient un enfant et qu'il n'y avait donc pas besoin de garderie. Il se trouve que la demande a explosé pour la garderie et je connais beaucoup de mamans à qui on refuse des places pour un jour par semaine. C'est pareil pour le collège : on a prévu une construction qui paraissait trop grande pour certains et actuellement toutes les salles sont occupées et pleines. Je suis donc dérangée par cette remarque de la commission qui pour moi n'a pas de sens.

M. Hanlon : Je voudrais introduire une option différente qui consisterait à repousser cette décision à la prochaine séance pour avoir le temps d'étudier d'autres possibilités de réalisation de ce projet. Je ne sais pas s'il y aura assez de temps entre cette séance et la prochaine et je ne sais pas si la Municipalité pourra rester neutre sachant qu'ils se sont engagés dans l'option présentée par le préavis.

Mme Dubuis : Je ne comprends ce que c'est que cette troisième option. Il est clair qu'une garderie privée n'est pas envisageable puisqu'elle ne pourrait pas intégrer le réseau. Il est clair aussi que nous avons besoin d'une garderie aujourd'hui. En fait on ne fait que retarder une décision alors que nous avons connaissance de tous les éléments. Je tiens aussi à rappeler qu'une commune se doit de créer, développer et maintenir l'offre pour les enfants de 0 à 18 ans et cette garderie fait partie de cette politique familiale. J'aimerais même inviter la Municipalité à se pencher sur des structures pour les plus grands.

M. Brandt : Je remarque que M. Hanlon avait déjà voulu reporter le vote lors du préavis sur la 3^{ème} étape de la RC1. La décision du report appartient au Conseil mais j'estime que c'est dommage car vous avez dans les mains un préavis très complet et deux rapports de commissions. On ne sait pas ce qui motive cette demande de renvoi. Quels sont les éléments qui manquent ? Si vous désiriez apporter vos propres conclusions vous auriez pu le faire par le biais d'un rapport de minorité. Vous intervenez maintenant, en fin de discussion pour reporter d'une ou deux séances alors qu'on ne voit pas l'utilité d'une telle démarche si ce n'est de perdre du temps.

M. Hanlon : Le Conseil a le droit de prendre cette décision. Il peut accepter ou refuser le préavis mais aussi de choisir cette troisième voie. On a entendu beaucoup de choses ce soir et certaines qui se contredisent, notamment pour ce qui est des structures privées qui font partie d'un réseau. Je pense qu'il n'y a pas assez d'options sur la table et je pense qu'on peut se renseigner un peu plus car nous n'avons certainement pas connaissance de tout ce qui existe.

Mme Kaeser-Moser : Cette troisième voie dont parle M. Hanlon consiste juste à reporter le vote sur ce dont on a discuté ce soir. Elle ne propose pas un autre préavis, elle ne propose pas de nouvelles commissions mais juste d'attendre 2, 3, 6 mois pour discuter de la même chose. Je pense que ce soir chacun a pu se faire une idée sur le sujet. Si tout ce qui a été présenté ne vous convient pas, il ne faut pas reporter le vote mais refuser le préavis.

M. Pache : Je vais abonder dans le sens de Mme Kaeser-Moser. Si vous n'êtes pas satisfaits de cette proposition de la Municipalité, vous pouvez voter contre. Ce projet sera le même dans 3 semaines donc si vous n'en voulez pas, vous votez non et on arrête de perdre du temps.

M. Chappuis : Je pense qu'au lieu d'avoir le courage d'attaquer frontalement le projet, on l'attaque par derrière. Moi j'appelle ça de la lâcheté.

M. Mouvet : Je crois que tous les éléments sont sur la table donc il n'y a aucune raison de reporter le vote et je vous invite à refuser cette demande de report.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote sur le report demandé par M. Hanlon. Si 1/5 de l'assemblée soutient cette demande, le vote sera reporté.

La demande de report n'étant soutenue que par 2 voix, elle est rejetée.

M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement n°1 proposé par la commission immobilière.

L'amendement n°1 est accepté par 23 voix pour, 18 voix contre et 5 abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis n° 14/19, tel qu'amendé

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant le préavis 14/19, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal No 14/19 ;
- Vu les rapports des commissions chargées de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 36 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'400'000.— pour le financement d'un bâtiment de la petite enfance au chemin des Pâquis ;

- d'approuver la création d'une nurserie/garderie communale affiliée au réseau AJESOL ;
- d'approuver la mise à disposition d'une aile du bâtiment au jardin d'enfants Croqu'pomme en remplacement des locaux actuellement utilisés au Foyer ;
- de financer ces travaux par la trésorerie courante ou par un emprunt non affecté qui sera souscrit par la Municipalité ;
- d'amortir cette dépense sur une durée de trente ans.

M. Panzera : Je tiens à vous remercier car nous avons énormément travaillé sur ce projet je vous assure que, même avec un préavis amendé, nous allons remplir le job.

Mme Merminod : Je tiens à vous remercier même si pour certains ça n'a pas été simple. Je me réjouis que le préavis soit accepté à une large majorité et ça me fait plaisir pour le Croqu'pomme qui va pouvoir poursuivre son activité dans de meilleures conditions. Nous allons pouvoir nous lancer dans une nouvelle aventure. M. Panzera disait que nous avons beaucoup travaillé et je pense que ce n'est pas fini mais je vous remercie de votre confiance.

8. Dépôt du Postulat « Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux »

M. le Président invite à passer au vote pour le renvoi de ce postulat auprès d'une commission pour étude.

Le renvoi du postulat auprès d'une commission n'étant pas soutenu par au moins 1/5 de l'assemblée, M. le Président ouvre la discussion sur le postulat.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote pour le renvoi du postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice décide par 44 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de prendre en considération le postulat « Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux » et de la renvoyer directement à la Municipalité pour étude et réponse.

9. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : Notre séance pour voter le budget aura lieu demain.

APREMADOL - Mme Michel : Nous avons eu une séance le 7 novembre. Par rapport à l'enquête de satisfaction du personnel, plusieurs points d'amélioration sont déjà réalisés, d'autres sont mis en œuvres mais certains, comme la revalorisation des salaires, prendront plus de temps et d'autres encore ne sont pas réalisables. Pour la réponse à l'urgence, l'engagement du personnel débute par un recrutement interne puis, si nécessaire, un recrutement plus large. Au terme de l'expérience, les personnes recrutées en interne pourront réintégrer leur poste de travail précédent s'ils ne désirent pas continuer à travailler à l'urgence.

ARASOL - Mme Dubuis : Nous n'avons pas eu de séance mais je voulais vous dire que nous allons tenter d'organiser des soirées avec un peu plus d'explications sur ce qu'est l'ARASOL et ce qui s'y passe. Je vous invite tous à me communiquer vos questions afin que des réponses puissent être données dans le cadre d'une de nos séances d'information.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : Notre prochaine séance aura lieu mardi prochain.

ORPC : M. Golaz : Rien à signaler

PolOuest – Mme Léonardi/M. Piller : Les représentants sont absents

SDOL – M. Bähni : Rien à signaler

9. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

Mme Grzelak-Guidon : Je reviens sur l'installation des engins de sport. Ayant fait le tour des lieux où ils devraient se trouver, j'ai constaté que certains engins ne sont pas installés, que les panneaux qui devaient être installés à côté des engins ne le sont pas et au Débarcadère il semblerait que le plan soit à l'envers. Je pense qu'un engin à 3,5 mètres d'une propriété c'est loin de ce qui est autorisé. D'ailleurs je pense que c'est pareil au parc du Russel.

Mme Theumannn : Les engins n'ont pas été posés au parc des Pierrettes car une enquête a été conduite et actuellement nous sommes dans la période des recours. Si tout se passe bien l'installation sera faite avant la fin de l'année. Pour ce qui est des panneaux, ils seront posés à la fin, lorsque tous les engins seront là. Enfin, pour ce qui est de la distance non réglementaire, il s'agit d'une erreur du fabriquant qui va repositionner les engins qui se trouvent trop près des parcelles voisines.

Mme Dubuis : Il y a deux conseils, j'avais demandé à savoir qui avait écrit le billet dans Le Serpeliou pour la Municipalité mais je n'ai pas eu de réponse. Je tiens aussi à remercier la Municipalité d'avoir réintégré le petit nouvel an pour les habitants.

M. le Syndic : En fait l'article qui est paru dans Le Serpeliou était le texte repris du préavis concernant les comptes, qui a été malencontreusement transmis au Serpeliou. C'est donc un article que je n'ai pas signé et je ne suis pas responsable de sa transmission puisqu'il s'agit d'une erreur du greffe qui s'en excuse.

M. Lehmann : Je voudrais vous annoncer un événement organisé par la Société de Développement. Il s'agit d'une rencontre interculturelle avec immersion 3D portant sur les cultures orientales et occidentales, l'Asie, l'Australie et l'Europe. Cette rencontre sera guidée par le professeur Sarah Kenderdine directrice du laboratoire de muséologie expérimentale de l'EPFL. Les places étant limitées il faudra vous inscrire si vous désirez assister à cet événement.

M. Rodriguez : Je voudrais revenir sur la mise en conformité des infrastructures sur la toiture de l'hôtel et je suis heureux de constater que les travaux ont commencé. Je remercie la Municipalité d'avoir fait exécuter ces travaux rapidement et je la remercie d'avance de surveiller leur exécution afin qu'ils soient faits dans les règles de l'art et en respectant les règles de sécurité. Deuxièmement, je voulais savoir ce qu'il en est de l'ascenseur à la rue du Centre.

M. Brandt : Pour ce qui est de l'hôtel, la délégation de la commission de salubrité ira contrôler la bonne facture des travaux. Si vous avez quelque chose de particulier à nous signaler, j'en prendrai note volontiers. Pour ce qui est de l'ascenseur à voitures, c'est en cours mais malheureusement je ne peux pas vous en dire plus. Pour l'instant il n'y a pas de résultat mais nous n'avons pas abandonné le projet.

M. Spaccapietra : J'aimerais revenir sur une question que j'ai soulevée dans un conseil précédent à propos du remplacement du bouleau abattu à l'arrêt des Chantres. J'aimerais savoir quand ce remplacement sera fait et s'il faut attendre la prochaine saison de replantation.

M. le Syndic : Je ne sais pas de quelle plantation il s'agit, il faudrait que vous soyez plus précis afin que je puisse mener une enquête et vous répondre à la prochaine séance.

M. Spaccapietra : C'est une question que j'avais déjà posée précédemment. Il s'agit d'un boulot à l'arrêt de bus des Chantres qui avait été abattu parce qu'il était malade et la Municipalité ne l'a toujours pas remplacé.

M. le Syndic : Ce n'est peut-être pas encore faire mais ça va l'être. Nous avons un délai pour le faire mais je ne peux pas vous répondre ce soir.

M. Wessner : Je voudrais avoir des nouvelles du petit chemin qui mène du Bochet au parc du Russel.

M. Brandt : Vous voulez parler de la servitude ? Un projet d'ouvrage nous a été soumis et il pourrait engendrer des coûts assez importants. Nous devons examiner des variantes de cet ouvrage. Concrètement, lorsque l'on fait un passage en bitume on doit faire des reprises pour les eaux pluviales et des raccordements, ce qui engendre des frais. La version minimaliste consisterait à laisser le passage tel quel mais entre ces deux versions, il y a sûrement une troisième voie. Nous sommes en train d'étudier cela avec les projets établis par notre bureau de géomètre et lors d'une prochaine séance sur place, la Municipalité devra examiner la meilleure solution en tenant compte aussi de l'entretien du chemin. Si un ouvrage doit être effectué, il y aura une mise à l'enquête, puis un préavis et enfin les travaux pourront être effectués.

M. Del Boca : Je voudrais vous poser une question concernant l'entreposage du matériel de l'Etat de Vaud sur le terrain qui se trouve à côté des tennis. Je ne crois pas qu'il y ait eu une expropriation temporaire moyennant indemnité donc la Municipalité pourrait compenser ce que nous devrions payer pour la RC1 avec l'utilisation de ce terrain par l'Etat de Vaud. En tout cas j'espère que c'est payant et que le montant a été fixé avant parce que si c'est après l'indemnité risque d'être de CHF 0,30 par jour.

M. Brandt : Le terrain dont vous parlez est exploité par un agriculteur à titre gratuit depuis plusieurs années. Lorsque la DGMR a demandé de pouvoir y entreposer ses installations de chantier, une discussion a eu lieu et l'agriculteur s'est redéployé en laissant la surface à disposition de la DGMR. Nous ne faisons pas payer le Canton qui est notre partenaire pour cet ouvrage. Cela fait partie des services que l'on se rend pour que ce chantier soit aménagé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h45 et invite à partager le verre de l'amitié.

Conseil communal

M. Etienne Dubuis		Mme Olga Aguilar
		
Président		Secrétaire